

La « Brèv'AGRO »

Enseignement Agricole, une branche à cultiver

Prévoyance : le stop and go du collège employeur



La dénonciation, le 24 juillet 2024, de cet acquis vieux de 50 ans par le collège employeur fragilise le lien entre les agents de droit public et les établissements privés sous contrat. Ces personnels se trouvent désormais dangereusement exposés aux aléas de la vie, les longues maladies, l'invalidité, le décès...

Grace à la pression des trois organisations syndicales représentatives de l'enseignement privé sous contrat, le collège employeur a prorogé l'accord de prévoyance jusqu'au 31 décembre 2026. Le chantier de consolidation de nos acquis est énorme.

Le Spelc espère que cette décision permettra d'aboutir en toute sérénité à un accord de substitution ambitieux et répondant aux attentes des agents.

Retraite progressive : l'âge d'ouverture abaissé à 60 ans



Une note de service du MASA (11 septembre 2025) modifie le dispositif de retraite progressive pour les agents de l'État relevant du ministère de l'Agriculture. À compter du 1er septembre 2025, l'âge d'ouverture du droit est abaissé de 62 à 60 ans, conformément au décret n°2025-681 du 15 juillet 2025. Les autres conditions restent inchangées : il faut justifier de 150 trimestres validés et être en temps partiel.

Pour le Spelc, cette évolution constitue une réelle opportunité pour les agents en fin de carrière car elle permet d'alléger la fin de parcours professionnel tout en préparant la transition vers la retraite définitive.

(Note de service SG/SRH/SDDPRS/2025-576 du 11 septembre 2025)

Cap'Eval : une nouvelle session de formation en 2026

La DGER reconduit en 2026 le dispositif Cap'Eval, destiné à l'ensemble des personnels de l'enseignement agricole public et privé impliqués dans la délivrance des diplômes du MASA

La session se déroulera du 5 janvier au 13 février 2026, pour une durée totale estimée à 12 heures (2h par semaine). Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 28 novembre 2025.



Le Spelc rappelle l'importance de cette formation qui vise à renforcer la culture commune de l'évaluation et la maîtrise de l'approche capacitaire mais **il déplore que le temps consacré par les enseignants ne soit pas pris en compte dans les fiches de service.**

(Note de service DGER/SDEDC/2025-582 du 17 septembre 2025)